

Un congé a été notifié le ..... pour le ..... par le \*bailleur-locataire.  
Le motif du congé est : .....

\*\*\*\*\*

### A CES CAUSES :

- Le(s) requérant(s) sollicite(nt) :
- que le bail soit résolu à la date de ..... aux torts et griefs du (des) défendeurs
  - pour le(s) motif(s) suivant(s) :

ou

- La validation du congé notifié le ..... pour le .....
- La libération par le(s) défendeur(s) des lieux loués, et à défaut l'autorisation d'expulsion.
- La condamnation \*solidaire du/des défendeur(s) à payer au(x) requérant(s) :

- ... ~~X X X~~ euros à titre de loyers arriérés, sous réserve de loyers et charges à échoir en cours d'instance,
- ..... euros à titre d'indemnité de résiliation et/ou relocation,
- ..... euros à titre d'indemnité journalière d'occupation à dater de la résiliation du bail jusqu'à la libération complète des lieux.
- .....

Qu'il lui soit donné acte des réserves qu'il(s) formule(nt) sur les éventuels dégâts locatifs et à toute mesure d'instruction destinée à les établir ou les évaluer.

- Qu'un expert judiciaire soit désigné avec mission de relever et estimer les éventuels dégâts locatifs et que la notification de sa mission à l'expert \*intervienne immédiatement – soit réservée.

- Que soit dès à présent libérée à son/leur profit la garantie locative constituée en début de bail, sur simple présentation de la copie du jugement à intervenir, en paiement des sommes dues.

- La condamnation du/des défendeurs aux intérêts judiciaires et aux dépens, ces derniers liquidés jusqu'ores à la somme de :  
mise au rôle : \* 40 / 80 €  
certificat de résidence : .....€

total : .....€

- Qu'il soit fait application de l'article 735 du code judiciaire, la présente cause ne nécessitant que des débats succincts.
- Que le jugement à intervenir soit déclaré exécutoire par provision nonobstant appel et sans garantie.

En cas de demande d'autorisation d'expulsion, il est donné à connaître au(x) défendeur(s) le texte de l'article 1344 ter §4 du CJ:

*"Le preneur peut manifester son opposition à la communication de la copie de l'acte introductif d'instance au Centre public d'aide sociale dans le procès-verbal de comparution volontaire ou auprès du greffe dans un*